

« mulceat, et excedentes ad viam recti itineris correctio
« pastoralis adducat. »

Voilà pourtant ce fameux Concile de Mâcon, sur lequel le bel esprit du dernier siècle a voulu appeler le ridicule, en lui faisant examiner gravement la question de savoir si les femmes ont des âmes. Ignoble invention qui ne peut avoir son origine que dans un incident rapporté par Grégoire de Tours, au livre VIII, chap. 20 de son Histoire des Francs. Un évêque méticuleux prétendit que grammaticalement le terme *homo* n'était point générique et n'embrassait pas assez l'idée des deux sexes. Mais, loin de nier l'âme de la femme par cette subtilité ridicule, il l'affirmait, au contraire, et il voulait que son nom fût expressément accolé à celui de l'homme, pour qu'il fût bien entendu que les décrets faits pour l'un obligeaient l'autre également. On prit la peine de lui faire voir, par l'autorité des deux Testaments, que l'*homme* est souvent synonyme de *nature humaine*, et il se rendit. Tel est, ni plus ni moins, le récit de Grégoire de Tours, relativement au second Concile de Mâcon (1).

(1) Exstitit enim in hac Synodo quidam ex episcopis qui dicebat *Mulierem hominem non posse vocitari*. Sed tamen ab episcopis ratione accepta quievit : eo quod sacre veteris Testamenti liber edoceat quod in principio Deo hominem creante ait : *Masculum et feminam creavit eos : vocavitque nomen eorum Adam, quod est homo terrenus*, sic utique vocans mulierem ceu virum : utrumque enim hominem dixit. Sed et Dominus Jesus Christus ob hoc vocitatur *filius hominis*, quod sit filius Virginis id est mulieris. Adquam cum aquas in vino transferre pararet, ait : *quid mihi et tibi est, mulier ? Et reliqua*. Multisque et aliis testimoniis hæc causa convicta quievit.